

Envoyé en préfecture le 26/12/2025

Reçu en préfecture le 26/12/2025

Publié le

ID : 053-200033298-20251216-DEL2025141A-DE



# B.P. 2026

**Budget Primitif**

---

# 1. Note brève et synthétique pour le vote du budget primitif 2026

Une nouvelle disposition issue de la loi NOTRe, désormais codifiée à l'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales, impose « *qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles* » soit « *jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en comprendre les enjeux* ».

## Éléments de contexte :

Les principales mesures du projet de loi de finances pour 2026, ainsi que le contexte International, national et local, ont été présentés dans le rapport sur les orientations budgétaires 2026. Ce document est disponible sur le site internet de la Communauté de communes des Coëvrons après son adoption.

### 1- Budget principal

#### a. Produits et charges de fonctionnement

Les restes à réaliser et les résultats des exercices antérieurs ne sont pas intégrés à ce projet de budget, celui-ci étant soumis au vote dès le mois de décembre précédent son exécution. Un « budget supplémentaire » dénommé « BS » viendra ensuite les intégrer, en y ajoutant les résultats de l'année précédente.

**Les recettes de fonctionnement** proviennent principalement de la fiscalité directe versée par les entreprises et les ménages (TH/FB/FNB/CFE : 7,9 M€) couplée aux autres impôts locaux (GEMAPI, TASCOM, IFER : 0,85 M€), ainsi que des compensations liées aux décisions de l'État qui restent atones (fractions de TVA, FNGIR, FPIC : 6,3 M€). Les taux n'ont pas été revalorisés et la progression des recettes fiscales provient uniquement de la variation des bases, qui en l'état de l'inflation connue à ce jour, pourrait s'établir à environ +1,8 % (1% IPCH et 0,8% de dynamique) pour une progression d'environ 200 k€ en 2026.

Il est à noter qu'une large partie des recettes, qui figure également au chapitre des impôts et taxes, résulte d'une atténuation des charges supportées dans un premier temps par le budget principal, puis remboursées par les communes ayant mutualisé leurs services sous la forme d'une attribution de compensation reversée (AC : 4,7 M€), cette dernière progressant d'environ 100 k€ en lien notamment avec l'intégration de deux communes mutualisées supplémentaires.

Le chapitre des produits des services et du domaine reste stable, il est composé essentiellement par les refacturations aux budgets annexes (2,75 M€), les recettes du STC (2 M€) et par les diverses redevances de prestations publiques (recettes familles, piscine, conservatoire, etc. : 1 M€).

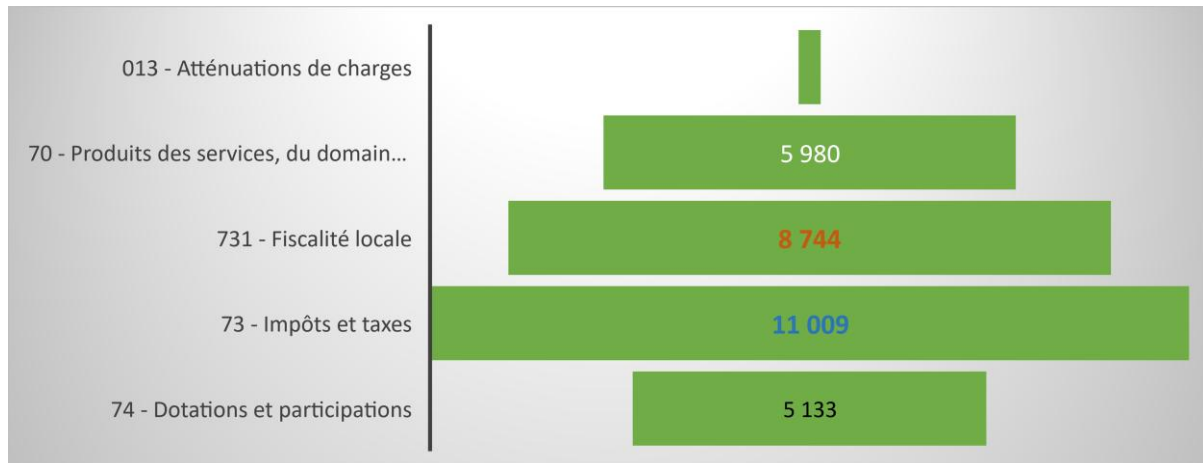
Concernant les dotations et participations, ce chapitre enregistre un recul d'environ 300 k€. La DGF (1,8 M€) devrait progresser via sa composante « dotation d'intercommunalité », pour une hausse de 83 k€ supplémentaires. Les compensations versées au titre des exonérations de TF (locaux commerciaux et industriels) sont quasi stables (1,7 M€)<sup>1</sup>, en revanche, la DC RTP devrait finir par s'éteindre totalement (208 k€ versés en 2024 et 28 k€ en 2025).

<sup>1</sup> LE PLF 2026 initial prévoit une ponction de 25% de ce montant, compte tenu du caractère arbitraire et de l'incertitude de cette mesure, elle n'a pas été chiffrée au BP 2026.

Le solde de ce chapitre correspond aux diverses aides perçues par l'intercommunalité. En 2026 ces aides reculent d'environ 376 k€ compte tenu du caractère temporaire des actions financées (Natura 2000, PAT : -300 k€) et du lissage de l'inscription des recettes relatives à l'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) auparavant inscrites en intégralité puis reportées d'exercice en exercice (-76 k€ en 2026).

Enfin, le coût de l'activité des services est pour certains d'entre eux atténué par des subventions et/ou par les produits perçus auprès des utilisateurs des dits services. Les charges de personnel sont minorées par divers remboursements liés aux arrêts maladie et aux participations des agents aux chèques déjeuners (chapitre 013).

Recettes réelles de fonctionnement en k€ pour un total de 31 319 k€ (31 374 k€ en 2025)



Le principal poste de **dépenses de fonctionnement** est constitué des charges de personnel (20,6 M€), ces charges sont estimées au réel selon le tableau des emplois. Leur stabilité apparente s'explique par une optimisation de la gestion et de la prévision des effectifs, permettant de compenser les hausses exogènes (CNRACL, GVT).

En complément, sont présentés ci-dessous les différents remboursements et atténuations effectués par les communes mutualisées et les budgets annexes.

-L'incidence de la mutualisation sur les AC en détail :

COMMUNES	AC MUT EN K€
EVRON	4 187
BAIS	383
HAMBERS	106
IZE	100
SAINT-GEORGES-LE-FLECHARD	105
VIMARTIN-SUR-ORTHE	281
TORCE-VIVIERS-EN-CHARNIE	420
VAIGES	246
VOUTRE	332
ASSE-LE-BERENGER	101
TRANS	60
SAINT-THOMAS-DE-COURCERIEIS	31
<b>TOTAL</b>	<b>6 351</b>

-La refacturation STC : 1,589 M€ (partie RH uniquement, total STC = 2M€)

-Les remboursements des budgets annexes et de la Régie des Eau

REC .....	1 121 k€
Déchets .....	991 k€
Musée-Grottes.....	373 k€
Office Tourisme.....	269 k€

Les charges à caractère général quant à elles diminuent de 266 k€, cette baisse est pour partie corrélée à la non reconduction des crédits alloués au dispositif Natura 2000 (-126 k€) et au lissage de la dépense liée à l'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH : -102 k€). Le solde concerne les efforts budgétaires réalisés par les services conformément aux ambitions de la note de cadrage.

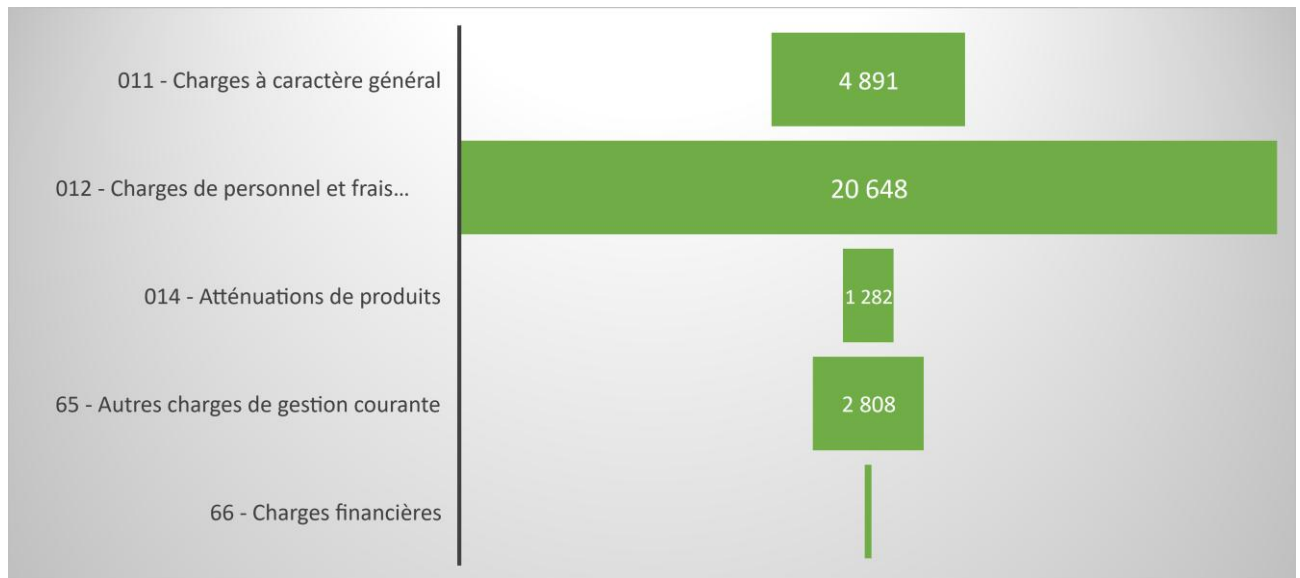
Les autres charges de gestion (2 808 k€) se décomposent en :

- Déficit aux Budgets annexes : 1 098 k€
- SDIS : 730 k€
- Contributions dont GEMAPI : 257 k€
- Indemnités et formation élus : 247 k€
- Redevances licences, logiciels : 228 k€
- Diverses subventions aux associations et contributions : 213 k€
- Créances admises en non-valeur et autres : 35 k€

Un recul de ces charges (-125 k€) est imputable à la participation envers l'Agence d'urbanisme régionale angevine (AURA) qui prévoit un versement en fonction des actions à conduire et qui reste à définir.

Et enfin, les atténuations de produits correspondent principalement à l'attribution de compensation versée (588 k€) pour les communes non mutualisées, à la DSC versée (500 k€) et à la contribution FPIC (110 k€) étant donné que la collectivité est à la fois bénéficiaire et contributrice (385 k€ - 110 k€ = 275 k€ en net).

Dépenses réelles de fonctionnement pour un total de 29 866 k€ (30 431 k€ en 2025)



## b. La section de fonctionnement par Politique Publique

L'activité des services est déclinée tant en dépenses qu'en recettes, selon la présentation définie au ROB soit selon un système de gestion interne articulant le budget autour d'une lecture beaucoup plus politique que technique :

### Mission (ou politique publique) → Programme → Action

Cette nouvelle segmentation de l'action communautaire délivre ainsi une lecture plus aisée et transparente des budgets tout en facilitant la mesure et l'analyse des mouvements entre exercices et ce, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Cette transformation d'ampleur a également été mise à profit par les membres du Bureau communautaire et leurs services pour doter la collectivité de projets pluriannuels (appelés PAP) bénéficiant d'un certain nombre d'indicateurs afin de mesurer les effets des mesures prises.

*In fine*, l'ensemble de ce système de gestion doit permettre un meilleur pilotage des politiques publiques, ce dernier étant mesurable : on parle alors de « pilotage des politiques publiques par la performance » ou, de manière abrégée, de **5P**.

Au titre du BP 2026, l'activité des services au budget général se décline ainsi qu'il suit, en € :

	Charges de personnel	Autres charges	Recettes	Coûts nets
A - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	174 949	75 137	41 640	208 446
B - ENVIRONNEMENT	1 928 352	267 699	2 185 448	10 603
C - PATRIMOINE TECHNIQUE	4 744 354	1 652 132	2 143 925	4 252 561
D - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	278 473	6 593	269 178	15 888
E - RAYONNEMENT PATRIMONIAL	506 819	135 869	472 272	170 416
F - RAYONNEMENT CULTUREL	1 459 909	541 032	382 600	1 618 341
G - DEVELOPPEMENT SPORTIF	773 803	815 964	428 600	1 161 167
H - ENFANCE & JEUNESSE	1 311 937	438 756	907 400	843 293
I - DEVELOPPEMENT DE LA SANTE	52 500	19 575	32 230	39 845
J - SOLIDARITES TERRITORIALES	626 139	392 239	470 137	548 241
K - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	364 170	298 534	205 400	457 304
L - DEVELOPPEMENT LOCAL	259 385	108 948	110 317	258 016
M - PILOTAGE GENERAL ET DE LA PERF	294 442	192 375	75 000	411 817
N - GOUVERNANCE	93 022	102 220	4 900	190 342
O - SUPPORTS AUX POLITIQUES SECTOR	855 290	415 090	-	1 270 380
P - EVENEMENTIEL & INSTITUTIONNEL	144 359	86 230	-	230 589
Q - ELUS LOCAUX	31 738	8 300	-	40 038
S - PROXIMITES	51 986	23 000	23 500	51 486
Z - SDIS	-	730 000	-	730 000
<b>TOTAL</b>	<b>13 951 627</b>	<b>6 309 693</b>	<b>7 752 547</b>	<b>12 508 773</b>

Autrement dit, pour 100 € dépensés (coûts nets) :

<b>A - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	1,67 €
<b>B - ENVIRONNEMENT</b>	0,08 €
<b>C - PATRIMOINE TECHNIQUE</b>	34,00 €
<b>D - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE</b>	0,13 €
<b>E - RAYONNEMENT PATRIMONIAL</b>	1,36 €
<b>F - RAYONNEMENT CULTUREL</b>	12,94 €
<b>G - DEVELOPPEMENT SPORTIF</b>	9,28 €
<b>H - ENFANCE &amp; JEUNESSE</b>	6,74 €
<b>I - DEVELOPPEMENT DE LA SANTE</b>	0,32 €
<b>J - SOLIDARITES TERRITORIALES</b>	4,38 €
<b>K - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	3,66 €
<b>L - DEVELOPPEMENT LOCAL</b>	2,06 €
<b>M - PILOTAGE GENERAL ET DE LA PERF</b>	3,29 €
<b>N - GOUVERNANCE</b>	1,52 €
<b>O - SUPPORTS AUX POLITIQUES SECTOR</b>	10,16 €
<b>P - EVENEMENTIEL &amp; INSTITUTIONNEL</b>	1,84 €
<b>Q - ELUS LOCAUX</b>	0,32 €
<b>S - PROXIMITES</b>	0,41 €
<b>Z - SDIS</b>	5,84 €

In fine, les grands équilibres sont les suivants :

BUDGET GENERAL	CA 2024	BP 2025	BP TOTAL 2025	BP 2026
70-Produits de fonctionnement courant	5 033 938	6 016 560	5 943 431	5 979 766
73-731 impôts et taxes	20 310 082	19 541 355	19 391 301	19 753 192
74-Dotations et participations	5 302 775	5 359 840	5 472 042	5 132 697
75 -Autres produits gestion courante	53 394	55 505	114 530	72 309
013-Atténuation charges	512 180	424 090	424 090	323 800
<b>Produits courants</b>	<b>31 212 369</b>	<b>31 397 350</b>	<b>31 345 395</b>	<b>31 261 764</b>
011 - Charges caractère général	4 479 135	5 262 436	5 156 901	4 890 857
012 - Charges personnel	19 328 554	20 672 584	20 100 000	20 648 186
014 -Atténuation produits	1 222 260	1 336 990	1 381 514	1 282 027
65 - Autres charges gestion courant	2 896 762	2 944 790	2 981 977	2 807 923
<b>Charges courantes</b>	<b>27 926 711</b>	<b>30 216 800</b>	<b>29 620 392</b>	<b>29 628 993</b>
Excédent brut courant (EBC)	3 285 658	1 180 550	1 725 002	1 632 771
Produits exceptionnels (hors cessions)	51 725	28 520	28 650	57 015
Charges exceptionnelles	41 853	31 520	65 770	61 326
Epargne de gestion (EG)	3 295 531	1 177 550	1 687 882	1 628 460
Charges financières	135 993	172 200	172 200	175 750
Produits financiers				
Epargne Brute (EB)	3 159 538	1 005 350	1 515 682	1 452 710
Remboursement capital des emprunts	674 668	611 250	611 250	517 855
Epargne nette (EN)	2 484 869	394 100	904 432	934 855
Fonds de Concours (204)	270 159	465 000	658 964	434 553
Investissement (20-21-23)	7 093 309	9 587 120	10 235 520	13 915 209
Autres dépenses d'investissement	226 700		0	
Opérations sous Mandat	1 247 636	505 000	3 255 705	660 000
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>8 837 805</b>	<b>10 557 120</b>	<b>14 150 189</b>	<b>15 009 762</b>
FCTVA	1 022 620	1 175 000	1 795 027	2 000 000
Subventions	2 705 516	1 620 960	2 217 886	3 049 715
Cessions	62 018	60 000	60 000	
Autres recettes d'investissement	279 265		0	
Opérations sous Mandat	1 273 485	576 500	2 061 625	690 000
<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>5 342 904</b>	<b>3 432 460</b>	<b>6 134 537</b>	<b>5 739 715</b>
Emprunt	95 802	6 730 560	2 000 000	8 335 193

Le recours à l'emprunt sera diminué lors de l'intégration des résultats de l'exercice 2025 et fonction d'éventuelles subventions d'investissements sollicitées dont la notification d'attribution reste à confirmer.

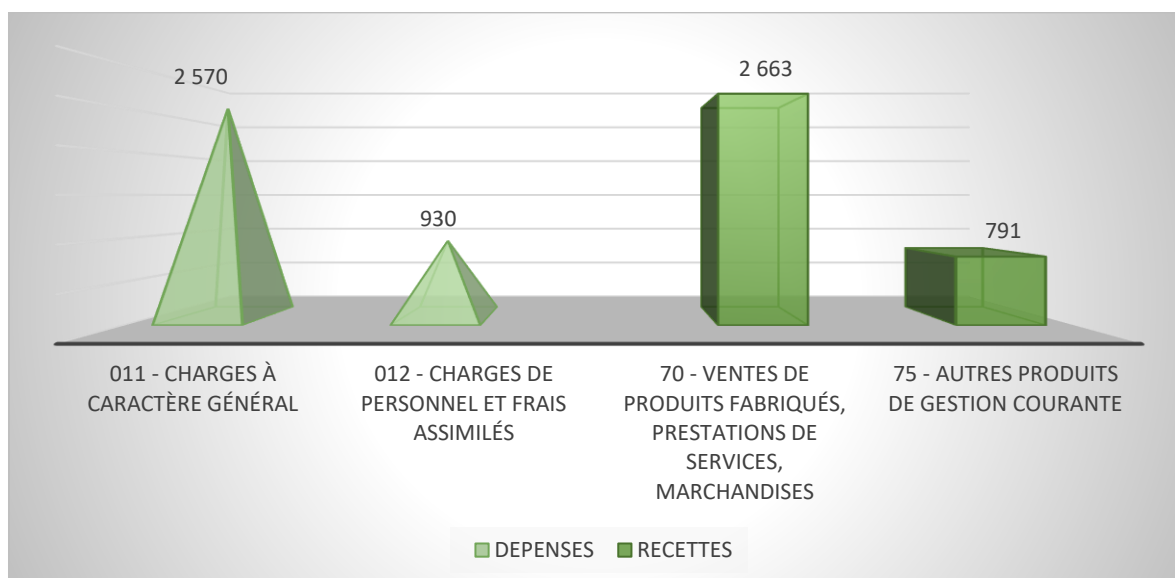
### c. La section d'investissement par politique d'opération

Les investissements suivants sont prévus, selon la PPI et les AP/CP programmés. Les subventions sollicitées seront inscrites après leur notification.

OPERATIONS - Comptes 20-21-23	DEPENSES	RECETTES	COUTS NETS
<b>A - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>20 000</b>	<b>-</b>	<b>20 000</b>
1601-ACQ16 - ACQUISITIONS DIVERSES (MATERIEL-MOBILIER...)	5 000	-	5 000
2407 - ACQUISITIONS FONCIERES	15 000	-	15 000
<b>C - PATRIMOINE TECHNIQUE</b>	<b>2 805 389</b>	<b>-</b>	<b>2 805 389</b>
1601-ACQ16 - ACQUISITIONS DIVERSES (MATERIEL-MOBILIER...)	609 885	-	609 885
1611-TRX16 - TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUTAIRES 2016	38 200	-	38 200
1612-BATTR - TRAVAUX SUR EQUIPEMENTS TRANSFERES	9 000	-	9 000
2002 - REHABILITATION UNITES TECHNIQUES	6 000	-	6 000
2101 PCRS - PCRS PLAN DU CORPS DE RUE SIMPLIFIE	12 400	-	12 400
2107 - PARC AUTOMOBILE HORS DGAIST	20 000	-	20 000
2305 - REHABILITATION OUVRAGE D'ARTS	50 000	-	50 000
2306 - VOIRIE COMMUNAUTAIRE 2023-2026	609 904	-	609 904
2406 - REHABILITATION UT EVRON	1 450 000	-	1 450 000
<b>E - RAYONNEMENT PATRIMONIAL</b>	<b>264 100</b>	<b>15 000</b>	<b>249 100</b>
1431-SIT14 - TRAVAUX SITES TOURISTIQUES 2014	13 800	-	13 800
1601-ACQ16 - ACQUISITIONS DIVERSES (MATERIEL-MOBILIER...)	13 500	-	13 500
1602-INFOR - INFORMATIQUE	1 500	-	1 500
2104 - PLAN DE GESTION DU GUE DE SELLE	50 000	15 000	35 000
2308 - SITE DES GROTTES	85 300	-	85 300
2401 - ACQUISITION GROTTTE DU REY	85 000	-	85 000
2504 - ATLAS PAYSAGES	15 000	-	15 000
<b>F - RAYONNEMENT CULTUREL</b>	<b>40 565</b>	<b>-</b>	<b>40 565</b>
1601-ACQ16 - ACQUISITIONS DIVERSES (MATERIEL-MOBILIER...)	22 265	-	22 265
1602-INFOR - INFORMATIQUE	1 500	-	1 500
1611-TRX16 - TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUTAIRES 2016	5 800	-	5 800
1612-BATTR - TRAVAUX SUR EQUIPEMENTS TRANSFERES	1 000	-	1 000
2202 - POLE CULTUREL	10 000	-	10 000
<b>G - DEVELOPPEMENT SPORTIF</b>	<b>796 670</b>	<b>-</b>	<b>796 670</b>
1431-SIT14 - TRAVAUX SITES TOURISTIQUES 2014	15 000	-	15 000
1601-ACQ16 - ACQUISITIONS DIVERSES (MATERIEL-MOBILIER...)	16 170	-	16 170
1602-INFOR - INFORMATIQUE	1 500	-	1 500
1611-TRX16 - TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUTAIRES 2016	214 000	-	214 000
2502 - REHABILITATION COMPLEXE SPORTIF MONTSURS	550 000	-	550 000
<b>H - ENFANCE &amp; JEUNESSE</b>	<b>33 440</b>	<b>12 600</b>	<b>20 840</b>
1601-ACQ16 - ACQUISITIONS DIVERSES (MATERIEL-MOBILIER...)	22 000	12 600	9 400
1602-INFOR - INFORMATIQUE	3 000	-	3 000
1611-TRX16 - TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUTAIRES 2016	4 000	-	4 000
2506 - REAMENAGEMENT VALAISIERE POUR ALSH	4 440	-	4 440
<b>J - SOLIDARITES TERRITORIALES</b>	<b>193 430</b>	<b>-</b>	<b>193 430</b>
1601-ACQ16 - ACQUISITIONS DIVERSES (MATERIEL-MOBILIER...)	3 430	-	3 430
2102 AAGV - AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE	190 000	-	190 000
<b>K - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>375 720</b>	<b>103 720</b>	<b>272 000</b>
Hors OP - études PLUi	15 000	-	-
1602-INFOR - INFORMATIQUE	32 000	-	32 000
2304 - PLAN BOCAGER	103 720	103 720	-
2404 - AMI Centre bourg	225 000	-	225 000
<b>L - DEVELOPPEMENT LOCAL</b>	<b>54 000</b>	<b>-</b>	<b>54 000</b>
2205 - PGD MOBILITE	54 000	-	54 000

M - PILOTAGE GENERAL ET DE LA PERF	9 007 915	0 000 000	0 000 000
Hors OP - diverses études	30 000	-	-
1641-M COM - MAISON COMMUNE	8 800 000	2 918 395	5 881 605
2103 GARES - MAISON PROJET 1001 GARES	177 945	-	177 945
<b>N - GOUVERNANCE</b>	<b>100 700</b>	<b>-</b>	<b>100 700</b>
1601-ACQ16 - ACQUISITIONS DIVERSES (MATERIEL-MOBILIER...)	700	-	700
2409 - ARCHIVES ET STOCKAGE	100 000	-	100 000
<b>O - SUPPORTS AUX POLITIQUES SECTOR</b>	<b>213 250</b>	<b>-</b>	<b>213 250</b>
1601-ACQ16 - ACQUISITIONS DIVERSES (MATERIEL-MOBILIER...)	750	-	750
1602-INFOR - INFORMATIQUE	192 500	-	192 500
1637 - MAN - MAN RESEAUX DE TELECOMMUNICATION	20 000	-	20 000
<b>P - EVENEMENTIEL &amp; INSTITUTIONNEL</b>	<b>10 000</b>	<b>-</b>	<b>10 000</b>
1601-ACQ16 - ACQUISITIONS DIVERSES (MATERIEL-MOBILIER...)	5 000	-	5 000
1635-INTER - MISE EN PLACE SITE INTERNET	5 000	-	5 000
<b>TOTAUX</b>	<b>13 915 209</b>	<b>3 049 715</b>	<b>10 865 495</b>

## 2- Budget Déchets Ménagers

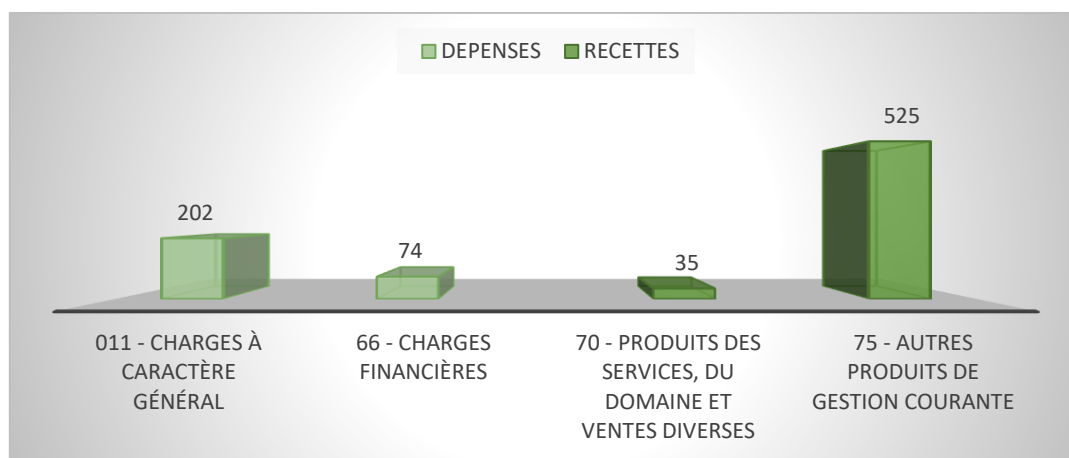


Ce budget doit s'équilibrer de lui-même avec les recettes de la redevance incitative, en remplacement de la TEOM depuis 2024, et par les ventes de matériaux issus du tri sélectif. Les investissements prévus :

OPERATION	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES NETTES
1306-CAMION AMPLIROLL	250		250
1302-ACQUISITION MATERIEL	113	41	72
1301-DECHETTERIE	95	0	95
<b>B-ENVIRONNEMENT</b>	<b>458</b>	<b>41</b>	<b>417</b>

### 3- Budget Bâtiments industriels et commerciaux

Les dépenses des principaux postes s'établissent ainsi, marqués principalement par des charges générales (011) et des charges de personnel (012) payées dans un premier temps par le budget général, puis transférées sur ce budget.



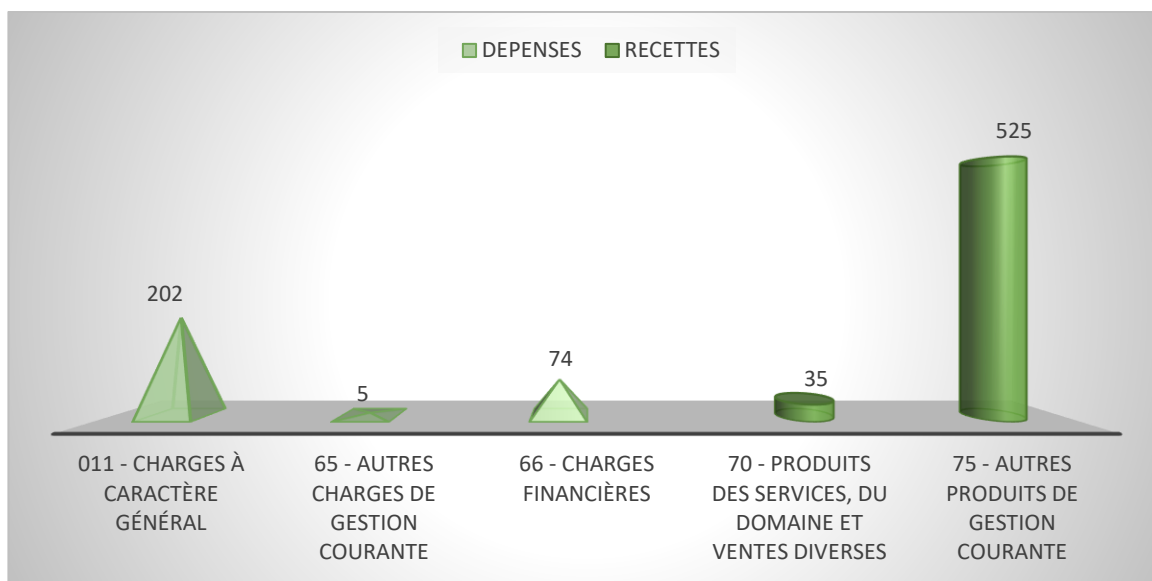
Les principales recettes proviennent de la contribution du budget principal pour 250 k€ (75), de la perception des loyers (75), et des produits des services (70).

Les projets en investissement sont en k€ :

OPERATION	DEPENSES
1611-TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUTAIRES 2016	20
2203-LOCAL COMMERCIAL RTE SILLE	21
2307-PROJET CIRAL	0
<b>A-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>41</b>
1601-ACQUISITIONS DIVERSES (MATERIEL-MOBILIER...)	2
<b>C-PATRIMOINE TECHNIQUE</b>	<b>2</b>
1314-TRAVAUX VVF STE SUZANNE	205
2105-BOIS DU TAY	34
<b>D-DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE</b>	<b>239</b>
2303 - REHABILITATION CENTRE HEBERGEMENT	78
1302 - ACQUISITION MATERIEL	15
<b>G - DEVELOPPEMENT SPORTIF</b>	<b>93</b>
1613-MAISON DE SANTE EVRON	3 500
2106-MAISON DE SANTE DE MONTSURS	100
<b>I-DEVELOPPEMENT DE LA SANTE</b>	<b>3 600</b>
<b>Somme :</b>	<b>3 975</b>

Le besoin d'emprunt s'élève à 2 822 k€, avant reprise des résultats 2025.

#### 4- Budget du Musée et des Grottes



Les mouvements suivis dans ce nouveau budget annexe depuis 2024 étaient auparavant inscrits au budget BIC, permettant ainsi de mieux identifier l'activité du musée de la Préhistoire et du site des Grottes.

Les investissements prévus en 2026 ne nécessitent pas de recourir à l'emprunt.

OPERATION	DEPENSES
1113-ESPACE NATURE ET PREHISTOIRE	5
1601-ACQUISITIONS DIVERSES (MATERIEL-MOBILIER...)	32
<b>E-RAYONNEMENT PATRIMONIAL</b>	<b>37</b>
1601-ACQUISITIONS DIVERSES (MATERIEL-MOBILIER...)	2
<b>O-SUPPORTS AUX POLITIQUES SECTORIELLES</b>	<b>2</b>
<b>Somme :</b>	<b>39</b>

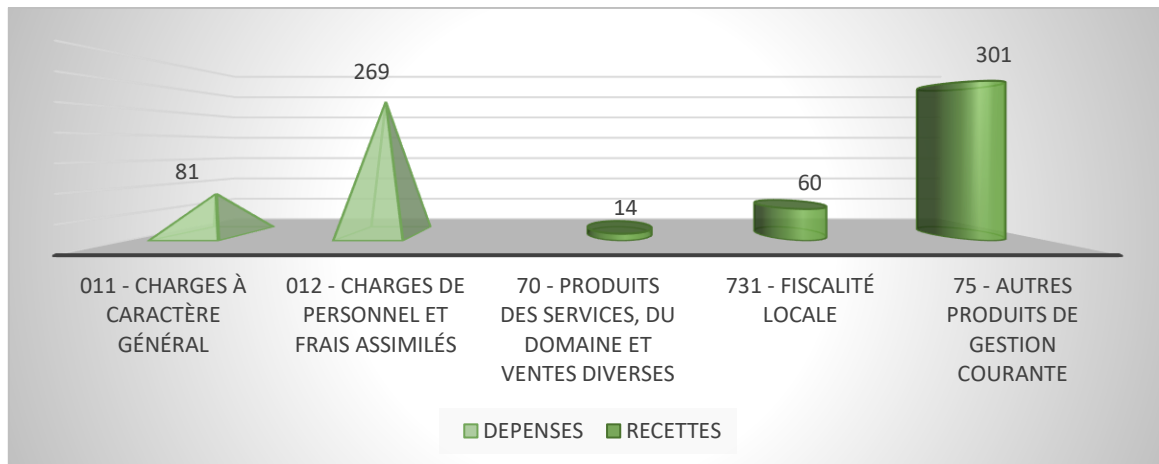
#### 5- Budget des ZA – ZI

Les travaux, achats et études prévus en 2026 concernent des études et aménagements pour 185 k€.

L'emprunt d'équilibre de 338 k€ sera revu à la baisse lors de la reprise des résultats au Budget Supplémentaire et selon les ventes à venir. Aucune participation du budget principal n'est envisagée pour l'exercice 2026, elle pourrait l'être en cas de vente d'un terrain en-deçà de son coût de production.

#### 6- Budget de production électricité photovoltaïque

Ce budget n'apporte pas d'observation particulière et s'équilibre par la revente d'électricité produite, estimée à 6 000 €.

**7- Budget Office de Tourisme Ste SUZANNE – Les Co**

L'équilibre de la section de fonctionnement est atteint avec la subvention du budget général de 301 k€ permettant essentiellement de couvrir les dépenses de personnel qui y sont attachées afin de permettre une appréciation correcte du coût de l'office de tourisme.

Le produit de la taxe de séjour atteint un niveau de 60 k€.

Les dépenses d'investissement concernent divers matériels pour un montant de 10 k€

**8- Budget Cinéma « Yves Robert »**

L'équilibre de ce budget est atteint par la subvention d'équilibre du budget général d'un montant de 230 k€, permettant notamment le remboursement de la dette, la prise en charge des fluides et des travaux d'entretien.

Une enveloppe de 35 k€ est prévue en investissement pour du renouvellement de matériel, financé par emprunt du même montant.